

**Procès-verbal de la séance du Conseil
Communal du 24/10/2013**

**Motion soutenant l'abaissement de l'âge de
début de l'obligation scolaire**

Vu la résolution du Conseil supérieur de la santé du 28 octobre 2011 qui recommande aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école dès 2,5 ans ;

Vu les diverses conclusions issues de l'étude « Petite enfance, grands défis II, Education et structures d'accueil », OCDE (2007), qui démontrent les avantages sociétaux et éducationnels de la fréquentation préscolaire dès 2,5 ans ;

Considérant la corrélation entre l'investissement dans des services d'accueil et d'enseignement performants et le rendement qui en est retiré par la société tout entière ; Considérant que l'éducation commence par la maîtrise de la langue de l'enseignement et au regard des avantages cognitifs et langagier relevés dans les études susmentionnées ;

Considérant l'urgence sociale et le nécessaire investissement dans l'intégration et l'éducation, particulièrement en Région de Bruxelles Capitale ;

Considérant la proposition de loi de Olivier Maingain, Bernard Clerfayt et Damien Thiéry à la Chambre des Représentants et la proposition de loi du 18 octobre 2007 modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire ;

Considérant la proposition de décret du 29 janvier 2010 visant à promouvoir les inscriptions dans l'enseignement maternel, déposée par Pierre-Yves Jeholet, Françoise Bertieaux, Marcel Neven, Jean-Luc Crucke et Didier Gosuin ;

Considérant la proposition de résolution concernant l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Didier Gosuin, Pierre-Yves Jeholet et Bernard Westphael, le 7 juin 2013 au Parlement de Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant la proposition de décret du 24 septembre 2013 encourageant les inscriptions

**Notulen van de Gemeenteraad van
24/10/2013**

**Motie van steun aan de verlaging van het
begin van de schoolplichtige leeftijd**

Gelet op het besluit van de Hoge Raad voor de Gezondheid van 28 oktober 2011, die de ouders aanraadt hun kinderen vanaf 2,5 jaar in de school in te schrijven;

Gelet op de verschillende gevolgtrekkingen van de studie «Kleine peuters, grote uitdagingen II, Opvoeding en onthaalstructuren», OESO (2007), die de sociale en opvoedkundige voordelen van voorschools bezoek vanaf 2,5 jaar aantonen; Gezien het verband tussen de investering in doeltreffende diensten voor onthaal en onderwijs en het rendement dat er door heel de samenleving uit gehaald wordt; Gezien opvoeding begint met de beheersing van de onderwijstaal en de in het licht van de in de voormelde studies waargenomen cognitieve en taalvoordelen;

Gezien de sociale dringendheid en de noodzakelijke investering in integratie en opvoeding, in het bijzonder in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gezien het wetsvoorstel van Olivier Maingain, Bernard Clerfayt en Damien Thiéry in de Kamer van Volksvertegenwoordigers en het wetsvoorstel van 18 oktober 2007 tot wijziging van de wet van 29 juni 1983 betreffende de schoolplicht;

Gezien het voorstel van decreet van 29 januari 2010, bedoeld om de inschrijvingen in het kleuteronderwijs te bevorderen, ingediend door Pierre-Yves Jeholet, Françoise Bertieaux, Marcel Neven, Jean-Luc Crucke en Didier Gosuin;

Gezien het voorstel van resolutie betreffende de verlaging van de schoolplichtige leeftijd, ingediend bij het Parlement van de Federatie Wallonië-Brussel door mevrouw Caroline Persoons, de heren Didier Gosuin, Pierre-Yves Jeholet en Bernard Westphael, op 7 juni 2013;

Gezien het voorstel van decreet van 24 september 2013 tot aanmoediging van de

dans l'enseignement maternel déposé par MMES Françoise Bertiaux, Caroline Cassart-Mailleux, F. Reuter, MM. Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke et Marcel Neven ;

Vu les amendements déposés par les groupes Ecolo-Groen, cdH+ et PS ;

Les amendements sont rejetés par 21 voix contre, 6 voix pour (Michel Wauters, Muriel Koch, Vincent Molenberg, Elise Willame, Christian Grétry, André Decourrière) et 1 abstention (Dirk Hoornaert).

La motion est approuvée par 21 voix pour et 7 abstentions (Michel Wauters, Muriel Koch, Vincent Molenberg, Elise Willame, Christian Grétry, André Decourrière, Dirk Hoornaert).

Le Conseil communal d'Auderghem réuni en séance du 24 octobre 2013 :

- marque son soutien à l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans ;
- demande au Gouvernement fédéral :
 - de déposer un projet de loi modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire dans le but d'abaisser l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans ;
 - de mobiliser la majorité parlementaire qui le soutient aux fins d'en assurer l'adoption avant le terme de la législature 2009-2014 ;
- demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Gouvernement Flamand:
 - de peser de tout son poids auprès du Gouvernement fédéral pour que la fréquentation de l'école maternelle, avec des horaires adaptés, soit une obligation légale dès l'âge de trois ans ;
 - de se prononcer en faveur de l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire avec un étalement progressif de l'abaissement de cet âge sur trois années scolaires ;

inschrijvingen in het kleuteronderwijs, ingediend door mevrouwen Françoise Bertiaux, Caroline Cassart-Mailleux, F. Reuter, de heren Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke en Marcel Neven;

Gezien de wijzigingen van de groepen Ecolo-Groen, cdH+ en PS;

De wijzigingen zijn met 21 stemmen tegen, 6 stemmen (Michel Wauters, Muriel Koch, Vincent Molenberg, Elise Willame, Christian Grétry, André Decourrière) voor en 1 onthouding (Dirk Hoornaert) verworpen. De motie is met 21 stemmen voor en 7 onthoudingen (Michel Wauters, Muriel Koch, Vincent Molenberg, Elise Willame, Christian Grétry, André Decourrière, Dirk Hoornaert) goedgekeurd.

De gemeenteraad van Oudergem, samengekomen in de zitting van 24 oktober 2013:

- betuigt zijn steun aan de verlaging tot drie jaar van het begin van de schoolplichtige leeftijd;
- vraagt de Federale Regering:
 - een wetsontwerp in te dienen tot wijziging van de wet van 29 juni 1983 betreffende de schoolplicht, teneinde het begin van de schoolplichtige leeftijd tot drie jaar te verlagen;
 - de parlementaire meerderheid die het steunt te mobiliseren om de goedkeuring ervan te verkrijgen vóór het einde van de regeerperiode 2009-2014;
- vraagt de Regering van de Federatie Wallonië-Brussel en de Vlaamse Regering:
 - met heel haar gewicht te wegen op de Federale Regering om van schoolgaan naar de kleuterschool, met aangepaste uurroosters, vanaf de leeftijd van drie jaar, een wettelijke

<ul style="list-style-type: none"> ○ d'encourager par tous moyens qu'il estime nécessaire la fréquentation régulière de l'enseignement maternel dès l'âge de deux ans et demi ; ○ d'autoriser les enfants à faire leur rentrée scolaire à différentes périodes dans l'année, de façon à rendre effective l'obligation scolaire lorsque l'enfant aura atteint trois ans ; ○ d'affecter les moyens d'encadrement nécessaires à la prise en charge des enfants en soutenant le corps enseignant avec des puéricultrices et en maintenant le recomptage des enfants au Congé d'automne (Toussaint), vacances d'hiver, congé de détente (Carnaval) et vacances de printemps ; ○ de réaliser, préalablement, une analyse des coûts et des bénéfices de cette extension progressive en matière d'insertion sociale, d'accueil de la petite enfance et de lutte contre l'échec scolaire ; ● demande au Collège des Bourgmestre et Échevins : <ul style="list-style-type: none"> ○ de transmettre la présente motion aux Gouvernements fédéral, flamand et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ○ de transmettre la présente motion aux autorités communales des 18 autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale ; ○ d'examiner l'impact de l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans sur le réseau communal d'enseignement et d'accueil de la petite enfance. <p>Le Conseil approuve le projet de délibération. 28 votants : 21 votes positifs, 7 abstentions (Michel Wauters, Muriel Koch, Vincent Molenberg, Elise Willame, Christian Grétry,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ d'encourager par tous moyens qu'il estime nécessaire la fréquentation régulière de l'enseignement maternel dès l'âge de deux ans et demi ; ○ d'autoriser les enfants à faire leur rentrée scolaire à différentes périodes dans l'année, de façon à rendre effective l'obligation scolaire lorsque l'enfant aura atteint trois ans ; ○ d'affecter les moyens d'encadrement nécessaires à la prise en charge des enfants en soutenant le corps enseignant avec des puéricultrices et en maintenant le recomptage des enfants au Congé d'automne (Toussaint), vacances d'hiver, congé de détente (Carnaval) et vacances de printemps ; ○ de réaliser, préalablement, une analyse des coûts et des bénéfices de cette extension progressive en matière d'insertion sociale, d'accueil de la petite enfance et de lutte contre l'échec scolaire ; ● demande au Collège des Bourgmestre et Échevins : <ul style="list-style-type: none"> ○ de transmettre la présente motion aux Gouvernements fédéral, flamand et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ○ de transmettre la présente motion aux autorités communales des 18 autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale ; ○ d'examiner l'impact de l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans sur le réseau communal d'enseignement et d'accueil de la petite enfance. <p>Le Conseil approuve le projet de délibération. 28 votants : 21 votes positifs, 7 abstentions (Michel Wauters, Muriel Koch, Vincent Molenberg, Elise Willame, Christian Grétry,</p>
--	--

André Decourrière, Dirk Hoornaert).

Les groupes Ecolo, PS et cdH décident de s'abstenir sur la motion extra-communale de la liste du Bourgmestre concernant l'abaissement à 3 ans de l'obligation de l'âge scolaire pour les raisons suivantes :

- Il nous paraît difficile de soutenir une proposition qui est, considérant les moyens actuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, impossible à mettre en œuvre dans l'immédiat.
- La Déclaration de politique générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit déjà d'encourager la fréquentation scolaire de trois ans : « Le Gouvernement encouragera la fréquentation effective de l'école dès 3 ans. Cette mesure doit permettre de renforcer la cohérence avec la première étape de la scolarité qui concerne les enfants de 5 à 8 ans. C'est également, pour les élèves ne maîtrisant pas le français, une occasion d'apprendre la langue d'enseignement sans subir de stigmatisation et à un âge où l'apprentissage d'une langue est plus aisé. C'est également dans cet esprit que le Gouvernement défend l'obligation scolaire dès 5 ans au niveau fédéral. »
- En outre, la Fédération des Etablissements Libres, La Fédération des Associations de Parents de l'enseignement officiel et l'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'enseignement catholique sont unanimes quant à un abaissement de l'obligation de l'âge scolaire à 5 ans, ce que nous avons d'ailleurs proposé en amendement au texte initial et qui n'a pas été pris en compte, à notre plus grand regret, par la majorité.

SAMEN : Motivation de notre abstention.

Nous avons des problèmes sur 3 niveaux :

- La stratégie
- Le contenu

onderzoeken.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

28 stemmers : 21 positieve stemmen, 7 onthoudingen (Michel Wauters, Muriel Koch, Vincent Molenberg, Elise Willame, Christian Grétry, André Decourrière, Dirk Hoornaert).

Les groupes Ecolo, PS et cdH décident de s'abstenir sur la motion extra-communale de la liste du Bourgmestre concernant l'abaissement à 3 ans de l'obligation de l'âge scolaire pour les raisons suivantes :

- Il nous paraît difficile de soutenir une proposition qui est, considérant les moyens actuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, impossible à mettre en œuvre dans l'immédiat.
- La Déclaration de politique générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit déjà d'encourager la fréquentation scolaire de trois ans : « Le Gouvernement encouragera la fréquentation effective de l'école dès 3 ans. Cette mesure doit permettre de renforcer la cohérence avec la première étape de la scolarité qui concerne les enfants de 5 à 8 ans. C'est également, pour les élèves ne maîtrisant pas le français, une occasion d'apprendre la langue d'enseignement sans subir de stigmatisation et à un âge où l'apprentissage d'une langue est plus aisé. C'est également dans cet esprit que le Gouvernement défend l'obligation scolaire dès 5 ans au niveau fédéral. »
- En outre, la Fédération des Etablissements Libres, La Fédération des Associations de Parents de l'enseignement officiel et l'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'enseignement catholique sont unanimes quant à un abaissement de l'obligation de l'âge scolaire à 5 ans, ce que nous avons d'ailleurs proposé en

- Sur le point tactique

Strategisch

Zijn we er niet van overtuigd dat het aan deze vergadering is om zich over deze federale materie uit te spreken. Daarenboven was de tijd die ons gegeven werd om erover na te denken vrij kort... 2 dagen.

Nous ne sommes pas convaincus que cette assemblée doit se prononcer sur des matières qui ne sont pas les leurs. La durée de l'enseignement obligatoire est une matière fédérale.

Inhoudelijk, pour le contenu.

Als Schepen voor gelijkheidsbeleid zie ik een aantal voordelen... maar in onze gemeenschap zou de impact eerder laag zijn daar meer dan 85 % van de kinderen op vrijwillige basis, zonder de voorgestelde verplichting, al naar school gaat voor het eerste leerjaar. Slechts 0,3% nooit. Uiteraard **nous sommes convaincus des avantages liés à la fréquentation d'une école par des enfants très jeunes...** mais une baisse de l'âge pour l'obligation d'enseignement va beaucoup plus loin et ne peut se réaliser qu'après recherche...

Onderzoek van bijvoorbeeld de Vlaamse Onderwijsraad, www.Vlor.be/advies is zeer genuanceerd. Ik raad u aan dit zeker eens te bekijken.

La loi prescrit qu'il y a « enseignement obligatoire » et non pas « scolarité obligatoire ». Les autorités ne peuvent dans aucun cas obliger l'inscription dans une école.

Baisser simplement l'âge n'implique donc pas une entrée avancée dans une école ; de plus puisque la loi parle de « obligation enseignement » et non pas « d'obligation scolaire » il faudrait des règles strictes et des socles de compétences sur le plan d'éducation et les leçons à parcourir...

amendement au texte initial et qui n'a pas été pris en compte, à notre plus grand regret, par la majorité.

SAMEN : Motivation de notre abstention.

Nous avons des problèmes sur 3 niveaux :

- La stratégie
- Le contenu
- Sur le point tactique

Strategisch

Zijn we er niet van overtuigd dat het aan deze vergadering is om zich over deze federale materie uit te spreken. Daarenboven was de tijd die ons gegeven werd om erover na te denken vrij kort... 2 dagen.

Nous ne sommes pas convaincus que cette assemblée doit se prononcer sur des matières qui ne sont pas les leurs. La durée de l'enseignement obligatoire est une matière fédérale.

Inhoudelijk, pour le contenu.

Als Schepen voor gelijkheidsbeleid zie ik een aantal voordelen... maar in onze gemeenschap zou de impact eerder laag zijn daar meer dan 85 % van de kinderen op vrijwillige basis, zonder de voorgestelde verplichting, al naar school gaat voor het eerste leerjaar. Slechts 0,3% nooit. Uiteraard **nous sommes convaincus des avantages liés à la fréquentation d'une école par des enfants très jeunes...** mais une baisse de l'âge pour l'obligation d'enseignement va beaucoup plus loin et ne peut se réaliser qu'après recherche...

Onderzoek van bijvoorbeeld de Vlaamse Onderwijsraad, www.Vlor.be/advies is zeer genuanceerd. Ik raad u aan dit zeker eens te bekijken.

La loi prescrit qu'il y a « enseignement obligatoire » et non pas « scolarité obligatoire ». Les autorités ne peuvent dans

Quelles sont les compétences et les connaissances à acquérir entre 2,5 ans et 6 ans ?

Er zijn vele andere gevolgen, om er eentje te noemen uit mijn professionele sfeer: ... 99% van de ouders vult de leerplicht in door hun kind naar school te sturen. Als de leerplicht vervroegd wordt betekent dit verplichte aanwezigheid. Vaarwel dus de vakanties die ouders buiten de schoolvakanties nog nemen met hun kleine kinderen, “zolang het nog kan”...

Sur le plan tactique.

Il est au moins bizarre d’essayer de diminuer l’âge de l’obligation d’enseignement avant d’avoir fait les analyses sur l’impact que ceci aurait sur les budgets et les institutions communales et autres... même si les conséquences seront plutôt fédérales.

Je ne retrouve d’ailleurs pas comment la commune prévoit de procéder pour examiner l’impact – y compris dans le budget 2014.

aucun cas obliger l’inscription dans une école.

Baisser simplement l’âge n’implique donc pas une entrée avancée dans une école ; de plus puisque la loi parle de « obligation enseignement » et non pas « d’obligation scolaire » il faudrait des règles strictes et des socles de compétences sur le plan d’éducation et les leçons à parcourir...
Quelles sont les compétences et les connaissances à acquérir entre 2,5 ans et 6 ans ?

Er zijn vele andere gevolgen, om er eentje te noemen uit mijn professionele sfeer: ... 99% van de ouders vult de leerplicht in door hun kind naar school te sturen. Als de leerplicht vervroegd wordt betekent dit verplichte aanwezigheid. Vaarwel dus de vakanties die ouders buiten de schoolvakanties nog nemen met hun kleine kinderen, “zolang het nog kan”...

Sur le plan tactique.

Il est au moins bizarre d’essayer de diminuer l’âge de l’obligation d’enseignement avant d’avoir fait les analyses sur l’impact que ceci aurait sur les budgets et les institutions communales et autres... même si les conséquences seront plutôt fédérales.

Je ne retrouve d’ailleurs pas comment la commune prévoit de procéder pour examiner l’impact – y compris dans le budget 2014.